

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

<b>délibération :</b> <b>2019_6_7</b>	L' an deux mille dix neuf , le lundi 04 novembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 8	Date de convocation du : 24 Octobre 2019
Présents : 8	<b>Présents</b> : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur CHAMBRE Damien
Votants : 8	
	<b>Absent(s)</b> :
<b>Objet : Remplacement temporaire d'un fonctionnaire</b>	<b>Excusé(s)</b> :
	<b>Secrétaire de Séance</b> : Madame Marlyse GUILBAUD

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal que considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire d'un agent titulaire qui sera absent à compter du 19 novembre 2019, en raison de 35 heures.

L'agent recruté assurera les fonctions suivantes : entretien des espaces verts et travaux divers le temps de l'indisponibilité de l'agent titulaire.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent contractuel temporairement,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 04/11/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot